

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°2021 023

Eure Normandie Numérique

Réunion du 20 septembre 2021

Objet : Adoption du procès-verbal du précédent comité syndical.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Le Comité syndical, réuni en séance publique le 20 septembre 2021 à l'Hôtel du Département à Évreux,

le quorum étant atteint,

APRES LECTURE DU PROCES VERBAL,

DECIDE

- D'adopter le procès-verbal du comité syndical du 7 juin 2021.

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 24
 - Collège Conseil Départemental : 30
 - Collège Conseil Régional : 6

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
 - Collège Conseil Départemental : 0
 - Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
 - Collège Conseil Départemental : 0
 - Collège Conseil Régional : 0

Fait à Évreux, le 20 septembre 2021

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric DUCHÉ



Comité Syndical du 20 septembre 2021

Procès-verbal de la séance

Début de la séance à 18h35

Collège EPCI

Etaient présents :

Communauté de communes de Lieuvin Pays d'Auge	Jean-Charles BEAUCHE	Délégué titulaire
Communauté de communes du Vexin Normand	James BLOUIN	Délégué titulaire
Communauté de communes de Roumois Seine	Sylvain BONENFANT	Délégué titulaire
Communauté de communes de Roumois Seine	Yannick BOUDET	Délégué titulaire
Intercom Bernay Terres de Normandie	Cédric BROUT	Délégué titulaire
Communauté d'Agglomération Seine Eure	Sandrine CALVARIO	Délégué titulaire
Seine Normandie Agglomération	Julien CANIN	Délégué suppléant
Seine Normandie Agglomération	Fabrice CAUDY	Délégué titulaire
Intercom Bernay Terres de Normandie	Frédéric DELAMARE	Délégué titulaire
Communauté de communes de Lyons Andelle	Philippe GERICS	Délégué titulaire
Communauté de communes du Pays de Honfleur Beuzeville	Allain GUESDON	Délégué titulaire
Communauté de communes de Pont Audemer Val de Risle	Vladimir HANGARD	Délégué titulaire
Communauté de communes du Vexin Normand	Laurent LAINE	Délégué titulaire
Communauté de communes de Pont Audemer Val de Risle	Alain LEMBOUCHER	Délégué suppléant
Communauté d'Agglomération Seine Eure	Marie-Joëlle LENFANT	Déléguée titulaire
Communauté d'Agglomération Seine Eure	Bernard LEROY	Délégué titulaire
Seine Normandie Agglomération	Christian LORDI	Délégué titulaire
Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie	Arnaud MABIRE	Délégué titulaire

Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie	Rachid MAMMERI	Délégué titulaire
Communauté d'Agglomération Seine Eure	Ousmane NDIAYE	Délégué titulaire
Communauté de communes de Pont Audemer Val de Risle	Gérard PLATEL	Délégué titulaire
Communautés de communes du Pays du Neubourg	Gérard PLESSIS	Délégué titulaire
Intercom Bernay Terres de Normandie	Françoise PREYRE	Déléguée titulaire
Communauté de communes du Vexin Normand	Nathalie THEBAULT	Déléguée titulaire

Collège Conseil Départemental

Etaient présents :

Département de l'Eure	Jean Hugues BONAMY	Délégué titulaire
Département de l'Eure	Frédéric DUCHE	Délégué titulaire
Département de l'Eure	Daniel JUBERT	Délégué titulaire

Région Normandie :

Aucun délégué

Monsieur Frédéric Duché débute cette séance en réalisant un appel nominal des membres du comité syndical pour calculer l'atteinte du quorum et pour permettre à chaque élu de pouvoir justifier de sa présence à ce comité.

Monsieur Duché remercie les élus d'avoir répondu présents pour ce comité syndical sous la forme de visioconférence compte tenu du contexte actuel et de la crise sanitaire que nous traversons.

Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

Monsieur Duché rappelle ensuite l'ordre du jour du comité syndical et débute la séance

Premier objet : modalités de réunion de cette séance en format de visioconférence.

Monsieur Frédéric Duché présente le rapport.

Il est ensuite procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Deuxième objet : Adoption du procès-verbal du précédent comité syndical en date du 7 juin 2021

Monsieur Frédéric Duché présente le rapport.

Il est ensuite procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Troisième objet : Adoption du Compte de gestion 2020 – Budget principal

Monsieur James Blouin présente le rapport.

Il est ensuite procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Quatrième objet : Adoption du Compte de gestion 2020– Budget 1G

Monsieur James Blouin présente le rapport.

Il est ensuite procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Cinquième objet : Adoption du Compte de gestion 2020 – Budget 2G

Monsieur James Blouin présente le rapport.

Il est ensuite procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Sixième objet : Adoption du Compte administratif 2020 – Budget principal

Monsieur Frédéric Duché quitte la séance et donne la présidence à Monsieur James Blouin qui présente le rapport.

Il est ensuite procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Septième objet : Adoption du Compte administratif 2020 – Budget 1G

Monsieur James Blouin présente le rapport.

Il est ensuite procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Huitième objet : Adoption du Compte administratif 2020 – Budget 2G

Monsieur James Blouin présente le rapport.

Il est ensuite procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président Duché revient en séance et reprend la présidence.

Neuvième objet : Adoption du Budget supplémentaire 2021 – Budget Principal

Monsieur James Blouin qui présente le rapport.

Il est ensuite procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Dixième objet : Adoption du Budget supplémentaire 2021 – Budget 1G

Monsieur James Blouin qui présente le rapport.

Monsieur Rachid Mammeri souhaite connaître le titulaire du marché de démantèlement des sites WIMAX, ainsi que le budget moyen d'un démantèlement unitaire.

Monsieur Jean Christophe BOYARD, indique que la Société AXIONE est titulaire du marché et que le prix moyen constaté dans ce cadre est de 10 000 € par ce site. TDF pourrait également facturer des prestations qui leur sont propres. Le démantèlement a déjà débuté. Toutes les antennes éteintes seront déposées, les dernières antennes seront coupées à la fin aout.

Il est ensuite procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Onzième objet : Adoption du Budget supplémentaire 2021 – Budget 2G

Monsieur James Blouin qui présente le rapport.

Il est ensuite procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Douzième objet : Adoption du renouvellement des lignes de trésorerie

Monsieur James Blouin qui présente le rapport.

Monsieur Frédéric DUCHÉ précise que la ligne de trésorerie de 30 M€ est exceptionnelle du fait de l'effort d'investissement du syndicat qui correspond au pic de construction du réseau en cette année 2021.

Il est ensuite procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Frédéric DUCHÉ remercie monsieur James Blouin et les services du Syndicat pour le travail effectué pour présenter ces budgets.

Treizième objet : Adoption du Transfert d'actifs du CD27 au SMO

Monsieur Frédéric Duché présente le rapport.

Il est ensuite procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Quatorzième objet : Modification du tableau des effectifs

Monsieur Frédéric Duché présente le rapport.

Il est ensuite procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Quinzième objet : Avenant n°3 DSP catalogue de service

Monsieur Frédéric Duché présente le rapport.

Monsieur Jean Christophe BOYARD précise que les modifications de catalogue portent principalement

- sur contrat de sous-traitance renforçant le contrôle des sous-traitants des clients de la DSP
- sur un rééquilibrage des tarifs de location de réseau
- sur un ajustement des offres professionnelles.

L'impact global sur le plan d'affaire de la DSP est une augmentation de 9 M€ cumulés sur la durée résiduelle de la DSP.

Monsieur Arnaud Mabire se félicite de cette évolution mais souhaite connaître les modalités de suivi des sous-traitants intervenant sur les différentes armoires de rue.

Monsieur Jean Christophe BOYARD indique que ce sujet est traité pour partie au niveau national. Des solutions techniques sont développées pour ce faire, principalement à base de photos et de gestion par des systèmes d'intelligence artificielle.

Monsieur Frédéric DUCHÉ prend exemple sur le réseau d'EVREUX et indique que ce genre de situation a poussé l'ARCEP à se saisir du problème, confirmé par monsieur Arnaud MABIRE.

M. Alain LÉBOUCHER demande également à ce que les alentours des PM restent propres après intervention.

M. David MERCIER demande à ce que les informations soient transmises au Syndicat pour qu'il puisse faire intervenir AXIONE au titre de la maintenance. Ce sujet est pris très au sérieux par AXIONE et représente un enjeu primordial pour le groupe.

Madame Sandrine CALVARIO rapporte des problèmes de travaux où les entreprises travaillent sans règles de sécurité, les demandes de prises d'arrêt de circulation sont également faites de manière précipitée.

M. Duché demande à ce que soit transmis au Syndicat les problèmes de travaux identifiés afin qu'il puisse rappeler à l'ordre les titulaires des marchés.

Monsieur Jean Christophe BOYARD rappelle également que les délais d'instruction des demandes d'arrêtés sont d'une semaine et ne peuvent être délivrés plus tôt. Par ailleurs le maire en vertu de son pouvoir de police peut faire arrêter des travaux qu'il estime dangereux.

Madame Sandrine CALVARIO demande si les intempéries du mois de mai ont eu pour conséquence un retard de livraison du réseau.

Monsieur Jean Christophe BOYARD indique que non, mais des difficultés d'approvisionnement de poteaux retardent actuellement l'avancement de travaux

Monsieur Frédéric DUCHÉ rappelle que le Syndicat a un véritable enjeu de suivi de travaux de bonne qualité et de livraison des prises.

Madame Sandrine CALVARIO s'interroge sur les obligations d'égagement et sur les modalités techniques qui risquent de tuer les arbres.

Monsieur Frédéric DUCHÉ rappelle que les concessionnaires électriques et téléphoniques font également des campagnes d'égagement et que ceux-ci sont indispensables pour ne pas mettre en péril les réseaux aériens.

Madame Marie Noëlle LENFANT demande si le réseau aérien à proximité de la forêt ne peut pas être mis en souterrain.

Monsieur Frédéric DUCHÉ indique que les aides d'État ne sont allouées qu'à la condition de ne pas créer du génie civil lorsque les réseaux aériens sont mobilisables et rappelle à nouveau que les élagages sont nécessaires à minima pour assurer la sécurité aux abords des voies de circulation et le maire doit faire respecter cette obligation. Elle est également faite au Département qui procède à la réalisation des élagages le long des voies départementales. La non réalisation de ces élagages peut mettre en retard le déploiement et fragiliser son exploitation.

Monsieur Rachid MAMMARI voudrait connaître le nombre de techniciens du Syndicat en charge du suivi des chantiers et si une politique de recrutement était en place pour assurer ces missions.

Monsieur Jean Christophe BOYARD indique que le service technique est composé de trois agents et de son directeur technique qui assurent principalement des missions de réceptions de chantier mais pas de suivi de travaux. Le suivi de chantier est partiellement fait par le coordonnateur SPS et la société AXIONE qui emploie les mêmes sous-traitants que le syndicat.

Madame Marie Noëlle LENFANT demande à avoir la date d'arrivée des opérateurs nationaux.

Monsieur Jean Christophe BOYARD, indique que, lors de leur venue sur une zone, les opérateurs nationaux ont deux enjeux : techniques avec l'équipement de nos NRO et marketing avec la taille des zones commercialisables. Le syndicat n'a pas, en général d'informations sur la stratégie des opérateurs

sur ces deux points et ne peut que constater l'éligibilité commerciale effective sur le site des opérateurs.

Il est ensuite procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Seizième objet : Avenant marché de service catalogue de service

Monsieur Frédéric Duché présente le rapport.

Monsieur Jean Christophe BOYARD, rappelle que le réseau 1G ne dessert que les entreprises et de manière partielle sur le territoire. Une nécessaire harmonisation entre les deux réseaux est proposée dans cette grille tarifaire.

Il est ensuite procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Fin de l'ordre du jour.

Monsieur Duché demande à chacun des présidents de commission de faire un état des lieux de l'avancement de leurs travaux.

Monsieur James Blouin indique que le taux de participation était très bon et que les commissions ont permis de bâtir l'ensemble des budgets présentés en comité.

M. Recours absent

Frédéric Delamare, a réuni deux fois la commission, une première pour organiser la communication de proximité et répondre aux interrogations des élus et administrés.

La seconde réunion a permis de valider la démarche d'information en mairie et a fixé comme objectif de réaliser une documentation à remettre à chacun des représentants des CC de la commission pour qu'il puisse relayer les informations localement. Une réflexion sur de la communication permanente dans la commune pour pousser à la commercialisation est en cours.

Messieurs James Blouin et Daniel Jubert approuvent la démarche.

Monsieur Alain Leboucher demande à connaître les règles d'implantation appliquées et quelle est la prise en charge financière du Syndicat ou des collectivités concernées?

Monsieur Frédéric Delamare indique que le délégataire participera au financement et que chaque maire concerné par ces implantations sera contacté personnellement via un prestataire, qui sera retenu dans le cadre d'un appel d'offres.

Monsieur Arnaud Mabire propose d'aligner cette communication sur celle faite par les opérateurs des zones AMII pour maintenir une cohérence territoriale. Il souhaite également communiquer sur la charge de travail que cela représente, en heures de travail.

Monsieur David Mercier indique qu'une estimation du volume horaire peut être faite mais que cette information n'est pas immédiatement disponible.

Monsieur Duché indique que la presse régionale donne de plus en plus d'information sur l'avancement des travaux. La commission doit également proposer des solutions d'habillage de NRO pour soit les intégrer dans le paysage soit en faire une œuvre d'art.

Monsieur Frédéric Delamare remercie particulièrement madame Annie Jacques pour sa disponibilité auprès des maires.

Monsieur Sylvain Bonenfant rappelle que les usages représentent un enjeu majeur pour le territoire. Il présente l'avancement de la mission du SDUN et les échéances de son approbation.

Monsieur Frédéric Duché demande s'il reste des questions diverses.

Monsieur Arnaud Mabire demande, si le Syndicat a prévu de mettre en place une communication spécifique pour contrecarrer les discours des techniciens des opérateurs qui peuvent incriminer le constructeur du réseau des malfaçons constatées.

Monsieur Frédéric DUCHE indique que ce rôle est dévolu au délégataire et que les difficultés sont moins grandes que dans la zone AMII. Les opérateurs sont obligés de passer par le délégataire pour réaliser les branchements.

Jean Christophe Boyard confirme et précise que le rôle du Syndicat est de contrôler le délégataire en mettant en place des indicateurs de suivi et des contrôles de terrain.

Arnaud Mabire, indique que les administrés attendent tout de même beaucoup des opérateurs nationaux et que leur retard à l'ouverture commerciale est préjudiciable à la communication des élus et au portage du projet.

Monsieur Rachid Mammeri indique que les opérateurs locaux représentent une très bonne offre de service et que les OCEN ne sont pas les seuls à pouvoir répondre aux attentes des administrés.

Frédéric Duché précise que le Syndicat doit pouvoir préparer un guide des bonnes pratiques qui explique les règles liées aux souscriptions des contrats mais ne peut pas favoriser tel ou tel opérateur sous peine de distorsion de concurrence.

Monsieur Jean Christophe Boyard présente l'avancement des travaux et de la commercialisation du réseau FttH sur le territoire.

Monsieur Frédéric Duché confirme que le groupement SOBECA Team réseau avance correctement tandis qu'avec l'entreprise Orange les difficultés restent importantes mais qu'il n'existe pas de « baguette magique » pour régler le problème de qualité des prises construites.

Monsieur Rachid Mammeri demande une explication justifiant la différence entre les prises construites et celle commercialisées.

Monsieur Jean Christophe Boyard indique qu'il s'agit d'un écart entre les prises commercialisables et celles concernées par le gel commercial ou en attente du réseau de transport vers le NRO.

Monsieur Frédéric Duché remercie les élus d'avoir répondu présents pour ce comité syndical sous la forme de visioconférence.

La séance est levée à 20h05.